

## **AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE ( AAPC )**

**(CPRM-26\_01-TRX\_STEU)**

### **POUVOIR ADJUDICATEUR**

Le Chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Rémire-Montjoly représente le maître d'ouvrage.

Nom de l'organisme : ..... **MJ – Ministère de la Justice**

Point de contact : **Monsieur le Chef d'Etablissement du Centre Pénitentiaire de Rémire Montjoly**

Adresse : ..... **CS 90516**

Code postal : **97332** ..... Ville : **Cayenne**

Téléphone : **05 94 39 46 41** ..... Gsm : **06 94 20 19 21**

Courriel : ..... **st.cp-remire-montjoly@justice.fr**

Adresse du profil d'acheteur (URL) : ..... <http://www.marches-publics.gouv.fr>

### **OBJET DU MARCHÉ**

Objet du marché : **Réhabilitation de la Station de Traitement des Eaux Usées du Centre Pénitentiaire de Rémire Montjoly.**

Classification CPV ..... Objet principal : **45000000**

Lieu d'exécution : ..... **Rémire-Montjoly**

L'avis implique : un marché public passé selon la **procédure adaptée** conformément à l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

### **CARACTERISTIQUES PRINCIPALES**

Cette prestation porte sur la réhabilitation de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) du Centre Pénitentiaire de Rémire-Montjoly, comprenant notamment :

- la réhabilitation du génie civil des ouvrages existants (poste de relevage, dégrilleurs, dessableur-dégraisseur, bassin d'aération, clarificateur, dégazeur, silo à boues, canal venturi, poste de recirculation) ;
- le remplacement des équipements électromécaniques (pompes, aérateurs, agitateurs, dégrilleur, débitmètre) ;
- la reprise des installations électriques, d'automatisation et de télégestion ;
- les travaux de reprise des maçonneries, enduits et peintures.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches et en lot.

Il est prévu une prestation supplémentaire sur l'ouvrage suivant :

Désignation de la Prestation Supplémentaire Eventuelle

**PSE\_01** Fourniture et pose d'un dégrilleur manuel complémentaire et la création d'un nouveau canal bétonné associé.

## CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

### MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT ET / OU REFERENCES AUX TEXTES QUI LES REGLEMENTENT :

- Origine du financement : **ETAT** ;
- N° Tranche Fonctionnelle CHORUS : **TF 058789**
- Une avance sera accordée au titulaire selon les conditions fixées dans le cahier des charges ;
- Les prix seront **FERME** ;
- Les comptes seront réglés sous la forme d'acomptes et d'un solde ;
- Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à **30 jours**.

### FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVETIR LE GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ :

Le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;
  - soit avec des prestataires groupés solidaires.
- à ce titre un même prestataire pourra faire partie de plusieurs groupement ;**

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### SITUATION JURIDIQUE - REFERENCES REQUISES :

- la « lettre de candidature » (DC1) dûment complétée, datée et signée par le candidat unique ou tous les co-traitants en cas de groupement et son annexe éventuelle ;
- la « déclaration du candidat » (DC2) dûment complétée par le candidat unique ou par chaque co-traitant en cas de groupement ;
- ou le DUME en lieu et place des DC1 et DC2,
- Les documents et renseignements qui rendent recevables les candidatures en application de du Code de la Commande Publique.

### CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE - REFERENCES REQUISES :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
- Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels par attestation conforme à l'arrêté du 5 janvier 2016 ;
- Des bilans ou extraits de bilans, concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
- Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

### REFERENCE PROFESSIONNELLE ET CAPACITE TECHNIQUE - REFERENCES REQUISES :

#### A. Expérience :

- Le(s) Curriculum(s) Vitae de la/des personne(s) physique(s) proposée(s) pour l'encadrement des prestations attendues ;
- La présentation d'une liste des principales prestations effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Cette présentation devra être accompagnée d'attestations de l'acheteur.

#### B. Capacités professionnelles :

- L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché.

#### C. Capacités techniques :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ;

- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.

La présentation des attendus devra obligatoirement se faire selon la trame du modèle attaché à la présente consultation.

## CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

| Critère d'attribution                                   | Pondération |
|---------------------------------------------------------|-------------|
| La valeur technique au regard de la note méthodologique | 30 %        |
| Le délai de réalisation de la prestation                | 20 %        |
| Le prix de la prestation                                | 50 %        |

## TYPE DE PROCÉDURE

### Type de procédure :

**Procédure adaptée** conformément aux articles R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

### Conditions de délai

Date limite de réception des offres : **vendredi 18 septembre 2026 à 12:00** (heure de Guyane).

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

**CPRM-26\_01-TRX\_STEU**

### Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :

En application des articles R.2132 du Code de la Commande Publique la consultation se déroulera sous format dématérialisé.

Les documents de la consultation sont disponibles par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) sous la référence publique « CPRM-26\_01-TRX\_STEU », après avoir installé les pré-requis techniques et avoir pris connaissance du manuel d'utilisation ;

### Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les offres seront établies en euro et transmises en une seule fois via la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>).

Si plusieurs offres sont successivement transmises par voie électronique dans le délai fixé pour la remise des offres par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue.

Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur ne feront pas l'objet d'une réparation, le cas échéant, la copie de sauvegarde sera ouverte. Si cette dernière comportait elle aussi un programme informatique malveillant, les candidatures ou les offres seront réputées n'avoir jamais été reçues.

### Autres informations :

- Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés ;

- Unité monétaire utilisée, l'euro ;
- Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions des articles R.2142 du Code de la Commande Publique seront éliminées par le RPA ;
- A titre indicatif, les prestations commenceront vers **novembre 2026** ;
- Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution sont fixées dans le CCAP ;
- Les personnes morales seront tenues d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché ;

## PROCEDURES DE RECOURS

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Nom de l'organisme : ..... **Tribunal administratif de Cayenne**  
Adresse : ..... **7 rue Schoelcher**  
Boîte Postale : ..... **B.P. 5030**  
Code postal : ..... **97305**  
Ville : ..... **Cayenne Cedex**  
Téléphone : ..... **05 94 25 49 70**  
Télécopieur : ..... **05 94 25 49 71**  
Courriel : ..... **greffe.tacayenne@juradm.fr**  
Adresse Internet (URL) : ..... **http://www.tacayenne.juradm.fr**

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :**

- **Référé précontractuel** : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L.551-1 du Code de Justice Administrative) ;
- **Référé Contractuel** : **31 jours** à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché ou à défaut **6 mois** à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché. Toutefois ce référé n'est pas possible en cas de publication d'un avis d'intention de conclure le marché au moins **11 jours** avant sa signature (article L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du Code de Justice Administrative) ;
- **Recours pour excès de pouvoir** : dans un délai de **2 mois** à compter de la notification de la décision de rejet (articles R.421-1 à R.421-3 du Code de Justice Administrative) ;
- **Recours de plein contentieux** : dans un délai de **2 mois** à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

## DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION

**Le 31 juillet 2026**